

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 05 mai 2026

**DELIBERATION N°2026-28 DU COMITE SYNDICAL
BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Le comité syndical légalement convoqué le 28/04/2026 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 05/05/2026 à 15h00 dans les locaux du conseil départemental, à Nevers.

Étaient présents avec voix délibérative :

Monsieur BAZIN Fabien,
Monsieur COUTURIER Bertrand,
Monsieur FAVARCQ Thierry,
Monsieur GAUTHIER Jean-Luc
(Moulins communauté)
Monsieur GUYOT Thierry,
Monsieur HOURCABIE Guy,

Monsieur MARIE Frédéric,
Monsieur MILLIERE Bruno,
Monsieur Philippe REVEL,
Monsieur Jean-Luc SIMON,
Monsieur, Nicolas SMILEVITCH,
Monsieur Thierry SUGIN,
Monsieur Dominique WIATR.

Sont excusés : Mme Florence CIBICK ; Mme Martine Gaudin, Mr Philippe Dauvergne, Mr JeanLuc GAUTHIER (CCACN), Mr Patrice JOLY, Mr Franck MICHOT, Mr David VERRON.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mr Bertrand Couturier

- ✚ L'instruction comptable M57 ;
- ✚ La délibération N°2026-26 approuvant le compte financier unique 2025 du budget principal ;
- ✚ La délibération N°2026-27 affectant le résultat 2025 du budget principal
- ✚ Le rapport n°4.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE DE :



retenir au titre du budget principal :

De

- ✓ Un budget équilibré (dont opération d'ordre) à hauteur de 4 251 553.48 €,
- ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 741 490.20 €,
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 1 510 063.28 €,
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 741 490.20 €,
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 1 510 063.28 €,

Et par conséquent :

- ✚ D'arrêter les prévisions de recettes comme suit :
Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 4 251 553.48 €,
- ✚ De voter le budget par chapitre,

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Intitulé du Chapitre	Montant BP 2026 en €
12	Personnel	618 128.23
11	Charges à caractère général	330 624.09
65	Charges de gestion courante	94 955.00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
68	Provisions pour risques et charges de fonctionnement	691 546.48
	Sous Total	1 737 253.80
	Transfert vers la section d'investissement	484 231 96
	Sous total	2 221 485.76
6811	Dépenses d'ordre	520 004.44
	Total	2 741 490.20

FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	Intitulé du Chapitre	Montant BP 2026 en €
70	Produits des services	92 164.60
74	Dotations, subventions et participations	782 447.62
75	Autres produits de gestion courante	59 564.48
002	Reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement	905 577.10
	Sous total	1 839 753.80
777	Recettes d'ordre	901 736.40

7811	Reprise sur amortissement	
	Total	2 741 490.20

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	Intitulé du Chapitre	Montant BP 2026 en €
001	Remboursement déficit section d'investissement	500 826.88
20	Immobilisations incorporelles	46000.00
20422	Bâtiments et installations	0.00
21	Immobilisation corporelles	61500.00
	Sous total	608 326.88
	Recettes d'ordre	901 736.40
	Total	1 510 063.28

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Intitulé du Chapitre	Montant BP 2026 en €
10	FCTVA	5 000.00
1068	Réserves	500 826.88
	Sous total	505 826.88
	Transfert de la section de fonctionnement	484 231.96
	Sous total	990 058.84
	Recettes d'ordres	520 004.44
	Total	1 510 063.28

- ✚ D'adopter le BP pour 2026, conformément aux tableaux financiers du volume du budget,
- ✚ D'autoriser le transfert des salaires et charges salariales pour un montant de 18 291.36 € soit un taux de 50 % de la masse salariale d'une personne,
- ✚ D'autoriser les remboursements des charges supportées par le budget principal pour le fonctionnement du budget annexe, à savoir :
 - Le gaz, l'électricité, la location des locaux des places de parking, des fournitures, des fournitures d'entretien, de la maintenance (au prorata de la surface de bureau utilisée à savoir 70 m²)
 - Au prorata de l'utilisation de la location de la Gestion électronique des données et de la location du copieur à savoir 80 %,
 - Les frais réels pour l'essence, les frais de déplacements, l'assurance et les différents abonnements nécessaires pour le budget annexe,

- ✚ De fixer comme limite au virement de crédits autorisés entre chapitres, à 7.5 % du montant des dépenses réelles hors dépenses de personnel de chaque section (art. L.5217-10-6 du CGCT) pour lequel l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- ✚ De donner délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13


Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN

